



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/59
3 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITION DE PROJET : TURQUIE

Ce document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan d'élimination complète des CFC : Programme annuel de 2005

Banque
mondiale

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - (PROJETS PLURIANNUELS)
TURQUIE]**

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan d'élimination complète des CFC : Programme annuel de 2005	Banque mondiale
--	-----------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	MEF et TTGV
---	-------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003, EN DATE DU 31 AOÛT 2004)**

CFC-11	135	R-502	0
CFC-12	323		

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, EN DATE DU
14 JUILLET 2004)**

SAO	Mousses	Réfr.	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de trans.	Fumigènes
CFC-11	0	121	0				
CFC-12		318					
CFC-114		2					

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	316 tonnes
--	------------

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS :

Financement total : 1 million \$US; Élimination totale de 375 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total*
(tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal (annexe A-1)	3 805,7	1 903	1 903	571	571	571	0	
	Consommation maximum pour l'année	316	150	0	0	0	0	0	
	Élimination grâce aux projets en cours	0	0	0	0	0	0	0	
	Élimination nouvellement ciblée	166	150	0	0	0	0	0	
	Élimination non financée	0	0	0	0	0	0	0	
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		166	150	0	0	0	0	0	
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		S.o.							
Coûts finaux du projet (\$US) :									
Financement pour l'agence principale – Banque mondiale		750 000	750 000	500 000	0	0	0	0	9 000 000
Financement total du projet		750 000							
Coûts d'appui finaux (\$US)									
Coûts d'appui pour l'agence principale – Banque mondiale		45 000	30 000	30 000	30 000	30 000	25 000		810 000
Total des coûts d'appui		45 000							810 000
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		795 000							9 810 000
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)									9,2 \$US/kg

* L'élimination totale cumulative est de 977 tonnes PAO. Financement total du Fonds multilatéral pour le plan de secteur : 9 000 000 \$

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement pour la quatrième tranche (2004) comme indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Recommandé pour approbation générale
--	--------------------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. La Banque mondiale présente à la 44^e réunion du Comité exécutif pour examen, un rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination complète des CFC en Turquie, portant sur la période de décembre 2003 à août 2004, de même que sur le programme annuel pour l'année 2005, accompagné d'une demande pour le décaissement de la quatrième tranche de 750 000 \$US.

2. L'accord d'élimination des CFC en Turquie a été approuvé par la 35^e réunion du Comité exécutif, au mois de décembre 2001, au coût total de 9 millions \$US. Les objectifs de réglementation suivants ont été convenus entre le Comité exécutif et le gouvernement de la Turquie dans le cadre du plan national d'élimination des CFC.

Objectifs nationaux de contrôle de la consommation de CFC-11, CFC-12 et de CFC-115 pour la Turquie – tonnes PAO

	1999 Valeur de référence	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Consommation maximale permise de CFC-12 (tonnes PAO)	736	700	650	334	166	100	0	0	0	0
Consommation maximale permise de CFC-11 (tonnes PAO)	1,049	300	250	200	150	50	0	0	0	0
Consommation maximale permise de CFC-115 (tonnes PAO)	9	9	9	0	0	0	0	0	0	0
Consommation PAO maximum (tonnes PAO)		977	909	534	316	150	0	0	0	0
Financement total convenu (millions \$US)		3,5	2,5	1	0,75	0,75	0,5	0	0	0
Coûts d'appui à l'agence (millions \$US)		0,295	0,175	0,150	0,045	0,03	0,03	0,03	0,03	0,025

3. La 35^e réunion du Comité exécutif a aussi approuvé le décaissement de 3,5 millions \$US et des coûts d'appui de 295 000 \$US pour la mise en œuvre du programme annuel de 2002 visant les activités entreprises en 2002. La 38^e réunion du Comité exécutif, en novembre 2002, a approuvé le programme annuel de mise en œuvre de 2003 au niveau de financement de 2 500 000 \$US et les coûts d'appui de 175 000 \$US. La 41^e réunion du Comité exécutif, en 2003, a approuvé la tranche suivante de 1 000 000 \$US et les coûts d'appui de 150 000 \$US pour la Banque mondiale.

4. Le rapport périodique de 2004 décrit l'état de la mise en œuvre des principaux éléments suivants :

Examen et renforcement des politiques et des règlements d'élimination existants

5. La consommation de CFC en Turquie sera de zéro en 2006, selon le plan national d'élimination des CFC. Le Protocole de Montréal permet aux pays visés à l'Article 5 de continuer à produire des CFC jusqu'en 2010. Le ministre de l'Environnement de la Turquie compte discuter de codes d'identification pour les CFC en vrac et de systèmes d'étiquetage pour l'équipement contenant des SAO avec les pays voisins afin de prévenir le commerce illicite. Le ministère prévoit également collaborer avec les douanes, le ministère de la Sécurité et les autorités juridiques de niveau national. La réglementation fera l'objet de discussions plus approfondies et de révisions, et sera mise au point après le début du projet de banque de halons et après l'établissement des meilleures pratiques pour la mise en œuvre réussie du projet.

Quotas d'importation de CFC pour 2004

6. Les quotas sont émis aux importateurs admissibles chaque année. Tous les importateurs se voient attribuer un quota selon l'historique de leurs importations et le niveau total d'importation permis en fonction de la consommation annuelle. Les quotas de 2003 ont été gérés selon le plan approuvé pour le secteur et les quotas de 2004 ont été émis au cours du premier trimestre de 2004 à partir des demandes particulières des différents importateurs. Les quantités faisant l'objet de quotas d'importation et les quantités réelles de CFC-11, CFC-12 et CFC-502 importées sont précisées dans le rapport de vérification.

Mise en œuvre des contrats signés avec les petites et moyennes entreprises (PME) de réfrigération commerciale

7. Soixante-dix-sept entreprises ont signé un contrat d'élimination des CFC avec l'organisme national de mise en œuvre, pour un montant total de 1,88 million \$US. La somme de 1,5 million \$US avait été décaissée aux PME en date de septembre 2003, et 50 PME avaient mené leur projet à terme en date du mois d'août 2004. La mise en œuvre de tous les sous-projets devrait être achevée à la fin de 2004.

Mise en œuvre du programme de récupération/recyclage

8. Il a été décidé d'installer trois centres de récupération et 19 centres de recyclage des frigorigènes dans différentes villes de la Turquie. L'organisme national s'occupe actuellement de distribuer l'équipement lié à la formation. L'aménagement du centre de récupération d'Istanbul est presque terminé. L'aménagement des centres de récupération d'Ankara et d'Izmir débutera sous peu et sera terminé en février 2005.

Formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane

9. Un deuxième atelier de formation des formateurs a été présenté en novembre 2003. Le matériel pédagogique et les documents à distribuer ont été imprimés. La formation des techniciens a débuté au mois de mars 2004 et se poursuit toujours. À ce jour, 1 518 techniciens ont été formés dans le cadre de 76 cours. Le programme de formation devrait prendre fin en février 2005.

10. L'atelier à l'intention des agents de douane présenté en 2003 a été suivi de la phase II de la formation des agents de douane, qui a eu lieu en mars 2004 à Ankara et à Istanbul. Cent agents de douanes représentant tous les grands points d'entrée au pays ont profité de la formation. Il a été décidé d'acheter 25 appareils d'identification des frigorigènes au coût total de 36 500 \$US. Les appareils d'identification ont été achetés et l'équipement sera remis au ministère des Douanes en octobre 2004.

Signature de contrats avec les entreprises de refroidisseurs admissibles

11. La première vague de remplacement des refroidisseurs a pris fin en 2003 et a exigé un décaissement total de 0,69 million \$US. De plus, des contrats d'une valeur de 1,05 million \$US ont été signés à la fin de 2003 pour le remplacement de dix refroidisseurs. Deux demandes ont été reçues et évaluées en mai 2004. Des contrats d'une valeur de 0,48 million \$US ont été signés en juillet 2004 pour le remplacement de quatre refroidisseurs. Un autre projet de refroidisseur de 200 000 \$ est en voie de planification, et le contrat devrait être signé vers la fin de 2004.

12. Les critères de sélection/appui pour le remplacement des refroidisseurs sont joints au rapport périodique de 2004. L'appui sera assuré au moyen d'une subvention (25 p. cent) et d'un prêt à des conditions de faveur (75 p. cent). Les conditions du prêt prévoient un remboursement en cinq versements égaux, le premier versement étant dû 6 mois après l'achèvement du projet. Le prêt est accordé sans intérêt.

Mise en œuvre du programme d'adaptation à l'intention des utilisateurs

13. Les activités n'avaient pas encore débuté en septembre 2004. Deux entreprises nationales de fabrication d'équipement de réfrigération ont été sollicitées en 2003 et les discussions ont porté sur la participation possible de ces entreprises. Aucun progrès n'a été réalisé depuis cette date. D'autres visites à ces entreprises sont prévues pour le mois d'octobre 2004 afin d'expliquer les détails du projet. Des contrats de l'ordre de 100 000 \$US suivraient vers la fin de 2004. Une sollicitation est également prévue auprès des PME afin de mettre en branle le programme d'adaptation à l'intention des utilisateurs vers la fin de 2004.

Rapport de vérification

14. Le rapport de vérification de la consommation de CFC en Turquie a été préparé par une entreprise conseil nationale, qui a rencontré les représentants du ministère de l'Environnement et des Forêts, et les importateurs, révisé les permis d'importation et les dossiers des douanes, et vérifié les données sur la vente et les stocks des entreprises d'importation. Les objectifs de consommation précisés dans l'accord pour l'année 2003 étaient de 334 tonnes PAO pour le CFC-12 et de 200 tonnes PAO pour le CFC-11. Des quotas d'importation de CFC ont été émis pour 334 tonnes PAO de CFC-12 et 150 tonnes PAO de CFC-11 pour l'année 2003. Selon le rapport de vérification, les quantités réelles importées en 2003 ont été inférieures, représentant 96,6 pour cent de l'objectif pour le CFC-12 et 89,8 pour cent de l'objectif pour le CFC-11.

Indicateurs d'efficacité

15. Les indicateurs d'efficacité établis dans le programme de mise en œuvre annuel pour l'année 2004 semblent avoir été réalisés. La consommation totale de 2003 ne dépasse pas les objectifs convenus dans l'accord.

16. Le tableau suivant présente un sommaire financier du programme de 2004 :

Activité	Montant alloué pour 2002 (\$US)	Montant contracté en 2002 (\$US)	Montant alloué pour 2003 (\$US)	Montant contracté en 2003 (\$US)	Montant alloué pour 2003 (\$US)	Montant contracté en date de septembre 2004 (\$US)	Montant alloué pour 2002+2003 +2004 (\$US)	Montant total contracté en date de septembre 2004 (\$US)
Programme des PME	1 800 000	1 390 770	250 000	355 385	0	131 375 -	2 050 000	1 877 530 -
Récupération et recyclage	600 000	1 527 484	1 100 000	77 770	0	11 986 - 24 000 ¹	1 700 000	1 617 240 - 24 000 ¹
Formation des agents de douane			200 000	45 300	100 000	0	300 000	45 300
Remplacement des refroidisseurs	900 000	485 388	660 000	1 298 049	600 000	474 884 - 200 000 ²	2 160 000	2 258 321 - 200 000 ²
Utilisateurs		0	90 000	0	200 000	0- 100 000 ³	290 000	0 - 100 000 ³
Activités de formation	100 000	286 329	100 000	0	50 000		250 000	286 329 -
Programme d'assistance technique/bureau de gestion du projet	100 000	84 373	100 000	63 556	50 000	46 416 - 40 000 ⁴	250 000	194 345 - 40 000 ⁴
Total	3 500 000	3 774 344	2 500 000	1 840 060 -	1 000 000	1 028 661 -	7 000 000	6 643 065 -

¹ La somme de 24 000 \$US sera décaissée pour des travaux publics et l'équipement requis aux centres de réclamation d'Ankara et d'Izmir

² Des contrats de l'ordre de 200 000 \$US devraient être conclus à la fin de 2004 pour le remplacement d'autres refroidisseurs

³ Des contrats d'une valeur totale de 100 000 \$US pour l'adaptation des utilisateurs devraient être conclus à la fin de 2004

⁴ Un décaissement de 40 000 \$US est prévu au quatrième trimestre de 2004 pour ce programme

17. Conformément à l'accord, la valeur des contrats signés constitue un indicateur d'efficacité. L'accord exige que des contrats représentant 80 pour cent (5,6 millions \$US) du montant disponible (7 millions \$US) soient signés avant l'approbation du plan de mise en œuvre de 2005. La valeur totale des contrats signés est de 6,643 millions \$US en date de septembre 2004. Cet indicateur d'efficacité a donc été atteint pour l'année 2003.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

18. Le Secrétariat a pris note que la consommation de CFC rapportée par le gouvernement de la Turquie au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2003 est de 438,9 tonnes PAO. Ce chiffre est inférieur à la quantité totale importée indiquée dans le rapport de vérification (457 tonnes PAO).

19. Dans son examen du rapport de vérification de la consommation de CFC, le Secrétariat a pris note qu'à part les quantités importées de CFC, les entreprises d'importation affichent des quantités entrantes supplémentaires de CFC regroupées sous la rubrique « autres achats » dans leurs dossiers. La quantité totale de ces achats est assez importante et représente environ 40 pour cent des quantités totales de CFC-12 importées au pays. Le Secrétariat a demandé des explications à la Banque mondiale sur cette question. La Banque mondiale a expliqué que toutes les quantités figurant dans les « autres achats » sont en fait des transactions internes d'échange de CFC-12 entre les sociétés sœurs. Le vérificateur de la Banque mondiale a également soulevé la question dans ses entrevues avec les entreprises visées. Elles ont toutes fait état de « la commodité accrue de ces transactions sur le plan commercial ».

20. Le Secrétariat a attiré l'attention de la Banque mondiale sur plusieurs écarts de données dans le rapport de vérification. Le rapport a été révisé en conséquence. Le rapport de vérification révisé sera offert au Secrétariat sur demande.

21. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale de lui fournir de l'information sur les modalités de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage. La Banque mondiale a indiqué que la plupart des équipements de récupération seront distribués aux grands producteurs de réfrigérateurs domestiques et commerciaux. Des accords fondés sur le rendement seront signés avec ces grands producteurs. Certains équipements de récupération seront distribués aux PME recevant de l'appui, qui signeront des accords fondés sur le rendement. Les bénéficiaires de l'équipement devront remettre un rapport sur les quantités récupérées à un organisme national de récupération. En l'absence de récupération, l'équipement sera repris et distribué à d'autres utilisateurs possibles.

22. L'allocation de 750 000 \$US pour le programme de mise en œuvre de 2005 est conforme à l'accord. Il a été vérifié que les activités prévues pour l'année précédente ont été réalisées en vertu du premier programme annuel de mise en œuvre.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la quatrième tranche du projet et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan d'élimination complète des CFC : Programme annuel de 2005	750 000	45 000	Banque mondiale
